



Conditions générales de vente Dynamized Technologies

S.A. Dynamized Technologies (ci-après le vendeur)

Sentier Muraes 10
1440 Braine le Château - Belgique
TVA : BE 646.898.542
N° d'entreprise : 0646898542
Banque Belfius IBAN : BE07 3631 5650 2466
BIC (SWIFT) : BBRUBEBB

Administrateur Délégué : Christophe Carrette

Adresse mail: team@biodynamizer.com

AVIS préalable : les présentes conditions générales de vente sont aussi disponibles sur demande en d'autres langues, soit en néerlandais, soit en anglais, en espagnol et en allemand (en cas de différences d'interprétations entre ces différentes langues, ce sera la langue Française qui sera considérée comme la langue de référence). A défaut les présentes conditions générales de vente en français sont considérées comme acceptées et donc d'application.

Article 1 : APPLICABILITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

1.1. Sauf convention contraire et expresse, l'acceptation du bon de commande ou le paiement des appareils commandés ou de la facture par le client entraîne son adhésion aux présentes conditions générales de vente.

1.2. Les présentes conditions générales régissent les rapports entre le vendeur et le client. Seules les modifications par écrit signées par les deux parties, figurant dans le bon de commande, la facture ou tout autre document, dérogeront aux présentes conditions générales.

1.3. Les conditions de commande du client ne peuvent être opposées au vendeur.

Article 2 : PRIX

2.1. Les prix communiqués pour chaque produit et communiqués sur le site web de Dynamized Technologies (www.biodynamizer.com) et sur les factures sont en Euro et doivent respecter la législation belge en matière de taxes et accises. Dans l'hypothèse où les produits de la SA Dynamized Technologies sont exportés, ceux-ci devront respecter les législations locales des pays de livraison en matière de dédouanement et de taxes locales.

Les prix communiqués pour chaque produit et communiqués sur le site web sont hors taxes, hors transport et hors placement.

2.2. Les prix peuvent être modifiés à tout moment. La SA Dynamized Technologies peut proposer à ses clients des remises. La commande, se fait via l'encodage du bon de commande à remplir sur le site web www.biodynamizer.com ou par courrier électronique à l'adresse mail team@biodynamizer.com mentionnée sur le site web.

2.3. TVA applicable sur les produits vendus :

Pour la vente des appareils à un particulier belge ayant une maison d'habitation :
vente des appareils + TVA belge de 21%.

Pour la vente des appareils à un particulier belge ayant une maison d'habitation de plus de 10 ans et placement inclus : vente des appareils + TVA belge de 6% +
Attestation TVA signée par le client (pour autant que le régime officiel de la TVA belge l'autorise).

Pour la vente des appareils à un particulier ressortissant de l'Union Européenne :
vente des appareils + TVA du pays du ressortissant

Pour la vente des appareils à un particulier ressortissant hors de l'Union Européenne :
vente des appareils hors TVA ; Exonération - art. 39 du C TVA – exportations de biens
(+ tenir compte des formalités douanières !)

Pour la vente des appareils à un professionnel Belge (personne physique ou morale) :
vente des appareils + TVA belge de 21% (s'il est assujetti, le professionnel récupère la TVA payée)

Pour la vente des appareils + placement à un professionnel Belge (personne physique ou morale) : vente des appareils + TVA belge de 0% sur base du régime du
cocontractant - Suivant l'article 20 de l'AR n°1

Pour la vente des appareils à un professionnel hors Belgique (personne physique ou morale) et ressortissant de l'Union Européenne (livraison intracommunautaire) : vente des appareils hors TVA ; Autoliquidation - art. 39bis du Code de la TVA – livraison intracommunautaire

Pour la vente des appareils à un professionnel (personne physique ou morale) ressortissant hors de l'Union Européenne (livraison extracommunautaire) : vente des appareils hors TVA ; Exonération - art. 39 du Code de la TVA – exportations de biens

2.4. Les frais de transport hors Belgique seront communiqués par le vendeur en

fonction des données encodées par le client (et notamment son adresse de livraison), et ceci préalablement à son paiement, et facturés au client au meilleur prix du transporteur.

Les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande.

Article 3 : OFFRE – ACCEPTATION

3.1. Le bon de commande généré sur le site de commande est valable 15 jours. Le paiement de la commande (bon de commande) générée automatiquement sur le site de commande en ligne ou de la facture (pour les commandes par mail), vaut acceptation des conditions de celle-ci par le client.

3.2. Les données figurant sur les illustrations, plans, prospectus ou imprimés et dans les recommandations ou instructions de placement des appareils (particuliers ou professionnels) ou de remplacement de cartouches de filtre sont fournies à titre indicatif et correspondent aux règles de l'art ou à des pratiques généralement applicables dans le secteur. En aucun cas, le client ne pourra s'en prévaloir à l'égard du vendeur. Les photos sont non-contractuelles.

3.3. Les éventuels frais d'études et de recherches préalables à l'établissement du devis sont à charge du client, indépendamment de la conclusion ultérieure du contrat.

3.4. Les exigences particulières du client doivent être communiquées au vendeur au moment de la commande. Si ces exigences sont transmises ultérieurement, les prix pourront être adaptés.

3.5. L'installation des marchandises livrées se fait par le client, ou par un sous-traitant, et sous sa responsabilité en conformité avec les instructions de placement du fabricant. Le coût d'installation des appareils se fait à la charge du client sauf si le prix du placement est inclus dans la facture.

Article 4 : PAIEMENT

4.1. Le système de commande, paiement et facturation de la S.A. Dynamized Technologies se déroule en ligne de la façon automatisée suivante :

- Encodage du bon de commande par le client sur le webshop <https://shop.biodynamizer.com/>
- Sur base des informations communiquées par le client, le système de back office calculera le prix total des appareils commandés, toutes taxes

comprises (mais hors frais de douane éventuels) ainsi que les frais de transport (uniquement pour l'Union Européenne). Le cas échéant les frais de placement seront inclus (uniquement pour la Belgique).

- La commande sera validée par le paiement en ligne de cette commande par le client selon les moyens de paiement proposés par l'application en ligne
- Envoi automatique de la facture correspondant à la commande en ligne par mail dès réception du paiement sur le compte de la S.A. Dynamized Technologies
- Envoi des appareils commandés et payés à l'adresse de livraison renseignée par le client sur son bon de commande endéans les 15 jours ouvrables. Ce transport se fait par transporteur diligenté par la S.A. Dynamized Technologies et sous sa responsabilité (risque de pertes ou dommages aux marchandises envoyées)

4.2. Pour les commandes faites uniquement par mail à l'adresse team@biodynamizer.com, la facturation et le paiement se déroulent de la façon suivante :

- Encodage par la S.A. Dynamized Technologies des données de facturation et livraison renseignées par le client sur le système de commande en ligne.
- Génération par le système de commande en ligne de la facture correspondante à la commande générée.
- Envoi par mail de la facture au client
- Dès réception du paiement de la facture sur le compte de la S.A. Dynamized Technologies, envoi des appareils commandés et payés à l'adresse de livraison renseignée sur la facture endéans les 15 jours ouvrables. Ce transport se fait par transporteur diligenté par la S.A. Dynamized Technologies et sous sa responsabilité (risque de pertes ou dommages aux marchandises envoyées)

Article 5 : TRANFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

5.1. La propriété des marchandises n'est transférée au client qu'après le paiement intégral du prix des marchandises.

5.2. Le transfert des risques au client s'opère dès la livraison des marchandises. Le client assume, dès la livraison, la responsabilité de la garde des marchandises et est responsable des dommages causés aux marchandises livrées (en ce compris vols, disparitions ou avaries quelconques).

5.3. Preuve de la transaction. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la SA Dynamized Technologies dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Article 6 : DELAIS

6.1. Les délais de livraison et d'exécution éventuellement stipulés ne sont qu'indicatifs et ne sont jamais de rigueur.

6.2. Le client doit faciliter au mieux la livraison des marchandises et l'exécution des travaux. Il doit en ce sens veiller à ce que les appareils soient réceptionnés à l'adresse de livraison et vérifier que les locaux et escaliers où devront s'effectuer les travaux soient libérés de tout obstacle.

6.3. Le Biofiltre, le Biodynamizer, le Biolimescaler et de façon générale tous les appareils ou marchandises commandées sur le site de commande de la S.A. Dynamized Technologies seront envoyés séparément. Il est dès lors possible que leur livraison se fasse à des dates rapprochées mais différentes.

Article 7 : MODIFICATION ET RUPTURE DU CONTRAT

7.1. En cas de demande de modification de la commande initiale par le client telle qu'elle ressort du bon de commande initial ou de la facture, le vendeur se réserve le droit de suspendre ou résilier le contrat. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client du fait de la suspension ou de la résiliation.

7.2. En cas de changement dans la situation du client, tel que décès, incapacité, faillite, concordat judiciaire, liquidation ou modification de société, ou en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le client, le vendeur se réserve le droit de suspendre ou résilier le contrat. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client du fait de la suspension ou de la résiliation.

7.3. En cas de nouvelle demande par le client, non prévue par le bon de commande initial ou la facture, le vendeur appréciera s'il est en mesure de satisfaire ou non la demande. Le refus du vendeur de satisfaire à la nouvelle demande ne remettra pas en question la commande initiale et les parties seront en conséquence toujours tenues d'exécuter leurs obligations telles qu'elles découlent de la commande initiale.

7.4. Délai de rétractation dans les ventes à distance :

Les clients possèdent un droit de rétractation sans motif pendant une période de 14 jours calendrier à compter du lendemain du jour où le client ou le tiers désigné par celui-ci, prend physiquement possession du dernier bien livré (en cas d'envoi de plusieurs colis) et ceci en vertu de la législation sur les ventes à distance. Afin d'actionner son droit à la rétractation, le client devra remplir le formulaire de rétractation qui peut être demandé par mail à l'adresse team@biodynamizer.com.

Dans ce cas le client s'engage à renvoyer au siège de la SA Dynamized Technologies (Sentier Muraes 10 à 1440 Braine le Château Belgique), endéans les 14 jours suivant la communication à la SA Dynamized Technologies de sa décision de se rétracter du contrat, et à ses frais, les appareils réceptionnés et refusés, conditionnés dans leur

emballage d'origine et sans aucun dommage. La responsabilité du client n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation des appareils résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement des appareils.

La SA Dynamized Technologies s'engage à rembourser endéans les 14 jours suivant le jour où elle est informée de la décision de rétractation du client (mais dans tous les cas après réception des appareils renvoyés), sur le compte en banque renseigné par le client, le paiement reçu et correspondant au prix payé pour les appareils renvoyés ainsi que leurs frais d'envoi.

Dans l'hypothèse où les appareils auraient été déballés de leur emballage d'origine ou déjà connectés au réseau sanitaire du client ce droit de rétractation sera perdu car les appareils concernés ne pourront plus être commercialisés à des tiers pour des raisons d'hygiène et de santé.

7.5. En cas de force majeure, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité. Elle peut réduire les engagements, rompre la convention ou en annuler ou suspendre l'exécution, sans qu'elle ne soit tenue de payer une quelconque indemnité. Peuvent entre autres constituer des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, mobilisation, troubles, grèves, lock-out, rupture de machines, incendie, interruption des moyens de transport, difficultés en approvisionnement en matières premières, matériaux et énergie, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, etc.

Article 8 : GARANTIE

8.1. Lors de la réception des marchandises, la renonciation à invoquer tout vice apparent ou défaut de conformité, est présumée acquise dans l'hypothèse suivante :

- huit (8) jours calendrier suivant la réception de la marchandise

En cas de réclamation quelconque ou de besoin d'un service après-vente, le client peut joindre la société par mail circonstancié à l'adresse : team@biodynamizer.com

8.2. Afin de garantir **le bon fonctionnement et la préservation des matériaux de fabrication** des filtres, dynamiseurs et appareils de traitement de calcaire vendus par la SA Dynamized Technologies, le client se conformera aux **instructions de placement** de la SA Dynamized Technologies (téléchargeables sur le site web www.biodynamizer.com sous l'onglet « **Infothèque** ») et, le cas échéant, à celles des fabricants des appareils placés, et vérifiera, sous sa propre responsabilité, qu'ils soient connectés de façon professionnelle au compteur d'eau de ville délivrant une qualité d'eau légalement potable selon la législation locale en vigueur du pays du lieu de placement du filtre. Pour l'Union Européenne cela correspond à la « DIRECTIVE EUROPEENNE (UE) 2020/2184 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2020 ».

De plus il est impératif de placer un réducteur de pression après le compteur d'eau et avant les appareils livrés par la SA Dynamized Technologies. Ce réducteur doit être réglé entre 4-5 bars maximum.

Il est bien entendu que les tuyauteries sanitaires existantes auxquelles sont raccordés les appareils vendus ne peuvent pas être en plomb, ou tout autre métal dangereux pour la santé.

8.3. Le client devra se conformer aux instructions de remplacement des cartouches de filtration renseignées par le fabricant des filtres vendus (tant en ce qui concerne leur capacité de filtration (exprimées en m³) qu'en ce qui concerne la durée de vie de ces cartouches (exprimées en années). Ces instructions sont aussi téléchargeables sur le site web www.biodynamizer.com sous l'onglet « Bibliothèque ». Selon les pays concernés, un remplacement plus rapide des cartouches ou unités de filtration peut être demandé par la loi pour des applications publiques. Le client vérifiera sous sa propre responsabilité que les cartouches ne soient pas anormalement saturées par des boues, de la corrosion, des petits graviers ou toute autre matière susceptible d'empêcher le fonctionnement normal des cartouches de filtration. Le cas échéant, le client placera un filtre à particules (afin de retenir de fines particules de boue, sable, petits graviers etc...) en amont du filtre à cet effet.

8.4. Sauf acceptation explicite contraire et par écrit de la SA Dynamized Technologies, l'utilisation des appareils vendus doit se faire dans le cadre d'un **usage strictement privé et domestique** ! En cas d'applications publiques de l'eau filtrée & dynamisée, le client se conformera aux instructions ou requêtes des instances publiques concernées (par exemple en Belgique l'AFSCA), en matière de filtration et/ou de dynamisation d'eau dans un débit public.

8.5. Etant donné que les tuyaux du Biodynamiseur sont fabriqués en cuivre et laiton, le client veillera, sous sa propre responsabilité, à faire couler de l'eau ayant un **pH (degré d'acidité) supérieur à 6,8 et une dureté supérieure à 15°f (degrés Français)**, ceci sous peine de risquer d'entraîner une corrosion des tuyaux et des fuites ou ruptures. Il est aussi important d'éviter qu'elle ne contienne des **sédiments abrasifs** (sable, boues ...) qui pourraient éroder les tuyaux du Biodynamiseur.

8.6. Les appareils Dynamized Technologies ne peuvent être placés qu'à des endroits où les températures se situent entre minimum 1° Celsius et maximum 50° Celsius.

8.7. En cas d'alimentation de l'eau d'une piscine : vérifier avec le pisciniste la compatibilité du système de filtration de la piscine avec une eau filtrée et dynamisée qui est une eau non adoucie (dont le calcaire n'a pas été retiré, seuls les polluants ont été filtrés/retenus par le filtre)

8.8. Les appareils vendus par Dynamized Technologies ne peuvent pas être précédés d'un adoucisseur d'eau (sinon, les médias filtrants du filtre risqueraient d'être saturés par les ions de sodium et les tuyaux en cuivre du dynamiseur risqueraient d'être corrodés). Si votre eau de ville contient plus de 40°f (eau très dure), alors il est conseillé de prévoir un traitement supplémentaire du calcaire adapté à cette situation.

8.9. Etant donné que les appareils de filtration et dynamisation n'adoucissent pas l'eau il est important de procéder à un entretien annuel standard des boilers, chaudières et robinetterie.

8.10. La S.A. Dynamized Technologies sous-traite l'envoi à des transporteurs tiers et ne peut dès lors être tenue pour responsable d'erreurs, omissions ou dommages causés aux appareils pendant ce transport. Néanmoins les appareils sont assurés pendant le transport pour un montant équivalent au prix des appareils envoyés. Dès lors le transport des appareils commandés et payés se fait sous la responsabilité de la S.A. Dynamized Technologies (risque de pertes ou dommages aux marchandises envoyées).

En cas de dommages ayant eu lieu pendant le transport des marchandises, les clients doivent impérativement transmettre, **endéans les 7 jours calendrier après la livraison**, à la SA Dynamized Technologies, par mail à l'adresse team@biodynamizer.com, les informations suivantes afin de pouvoir obtenir le remplacement de leur(s) appareil(s) endommagé(s) :

- Une photo des **dommages** constatés
- Plusieurs photos de **l'ensemble du colis sur différents angles** (extérieur/intérieur)
- Une photo du **code barre** du transporteur apposé sur l'emballage du colis endommagé

De plus le client devra renvoyer immédiatement les appareils endommagés à la SA Dynamized Technologies à l'adresse qui lui sera mentionnée par celle-ci.

Cet envoi se fera aux frais du client mais sera remboursé par la SA Dynamized Technologies sur production de la facture d'envoi.

Dès réception de ces informations endéans le délai mentionné, la SA Dynamized Technologies s'engage à remplacer le(s) appareil(s) endommagé(s) par des/un appareil(s) neuf(s). L'envoi de ce(s) remplacement(s) se fera endéans les 15 jours ouvrables.

8.11. **Garantie légale.** Tous les appareils vendus par la SA Dynamized Technologies bénéficient de la garantie légale de **2 ans** relative à la protection des consommateurs (loi belge du 1^{er} septembre 2004) en cas de **défaut de conformité** de biens de consommation (conformité à la description, à l'usage et aux prestations des appareils vendus auxquels les clients peuvent raisonnablement s'attendre), ou toute mauvaise installation en raison d'instructions de placement erronées de l'appareil fabriqué par la SA Dynamized Technologies, soit le Biodynamizer. Cette garantie s'applique à un consommateur agissant à des fins privées.

Les marchandises livrées sont couvertes par la loi Belge du 1er septembre 2004 imposant une garantie légale de 2 ans sur celles-ci pour tout défaut de conformité qui existe lors de leur délivrance et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de leur livraison. A cet égard, le client dispose d'un délai d'information de 2 mois à

compter du jour où il a constaté le défaut pour communiquer celui-ci au vendeur et ceci par courrier recommandé ou par mail à l'adresse team@biodynamizer.com.

Lorsque l'**installation** est incluse sur la facture de la SA Dynamized Technologies, une mauvaise installation peut être assimilée à un défaut de conformité. Vu que les installations sont sous-traitées à des tiers, tout recours d'un client dû à une **mauvaise installation** qui ne respecte pas les règles de l'art ainsi que les instructions de placement de la SA Dynamized Technologies ou des fabricants des appareils vendus par la SA Dynamized Technologies, fera l'objet d'un recours (appel à la cause) de la S.A. Dynamized Technologies à l'égard de l'installateur concerné.

8.12. A l'issue de la garantie légale s'applique le régime des **vices cachés** (art 1641 du Code Civil) qui se limite strictement au remplacement de la marchandise ou à la réparation des vices et ne peut, en aucun cas, donner lieu au paiement de dommages et intérêts. Cette garantie ne peut être invoquée par le client que pour autant qu'il ait payé intégralement le montant facturé et qu'il apporte la preuve de l'existence d'un défaut au moment de la vente.

Article 9 : RECLAMATION

9.1. Toute réclamation relative aux factures ou aux livraisons doit être adressée au vendeur par lettre recommandée ou mail à l'adresse team@biodynamizer.com dans les huit jours calendrier de la réception de ceux-ci. A défaut de réclamation dans un délai de huit jours calendrier, les factures et livraisons sont réputées acceptées.

9.2. Toute marchandise livrée et payée ne pourra être retournée au vendeur sauf ce qui est prévu aux articles 7 et 8 ci-dessus. Dans l'hypothèse où des marchandises étaient retournées en vertu de cet article, ces marchandises doivent impérativement être renvoyées au vendeur (à l'adresse mentionnée par lui), aux frais du client (qui le cas échéant peuvent être remboursés par la SA Dynamized Technologies), conditionnées à l'identique de leur livraison et dans leur état de réception lors de la livraison.

9.3. En cas de sinistre chez le client dû à des défauts de construction des appareils livrés, la compagnie d'assurance du vendeur est seule habilitée à estimer le préjudice subi par le client. Tout accident doit être déclaré et explicité par écrit dans les vingt-quatre heures de sa survenance ou de sa prise de connaissance. A défaut d'une telle déclaration dans un délai de vingt-quatre heures, le client ne sera plus en droit de se retourner contre le vendeur.

9.4. Règlement en ligne des litiges : Les consommateurs établis en Europe qui ont conclu en ligne leurs achats nationaux ou transfrontaliers, peuvent accéder à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges via le lien suivant: <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

Article 10. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES ET BANCAIRES

Droit d'accès et de rectification. Afin de répondre aux besoins du client et de lui assurer un service optimal, la SA Dynamized Technologies est amenée à enregistrer

dans sa base de données certains éléments concernant celui-ci (dénomination, n° de TVA, numéro d'entreprise, adresses mail ou postale, nom, prénom, numéro de téléphone...). La communication par le client à la SA Dynamized Technologies de ces informations, via le site web www.biodynamizer.com, via email ou tout autre forme de communication, vaut consentement de la part du client que ses données soient stockées dans la base de données ou les fichiers de la SA Dynamized Technologies et soient utilisées dans les relations professionnelles entre celle-ci et le client. Ces données seront utilisées pour l'administration de la clientèle, la gestion des commandes, les livraisons, les facturations de services matériels et immatériels, le suivi de la solvabilité du client, de la publicité, du traitement personnalisé et du marketing des produits commercialisés par la SA Dynamized Technologies envers les clients. Le client pourra entre autres être informé des offres de la SA Dynamized Technologies par téléphone, courrier postal ou électronique. Si le client ne souhaite pas ou plus recevoir ce type d'informations, il lui suffit d'écrire un mail indiquant cela au service clients de la SA Dynamized Technologies à l'adresse team@biodynamizer.com en indiquant sa dénomination, nom, prénom et adresse.

Informations bancaires des clients. Les informations bancaires communiquées par les clients lors d'un achat, ne sont ni stockées, ni visibles sur Internet.

Les données des clients sont traitées conformément aux dispositions de la directive 2002/58/CE relative au traitement de données à caractère personnel. Concrètement, cela signifie notamment que :

- Les données clients à caractère personnel ne pourront être recueillies et traitées que conformément aux finalités indiquées dans les présentes conditions générales de vente. La SA Dynamized Technologies ne vend donc pas, ne commercialise pas, et ne loue pas à des tiers les informations concernant ses clients.
- Le client dispose à tout moment du droit d'accès et de rectification à ces données ainsi que du droit d'opposition, afin de vérifier leur exactitude et de faire corriger les éventuelles erreurs les concernant. Pour cela il suffit au client d'envoyer un e-mail à team@biodynamizer.com en précisant bien ses coordonnées.
- Utilisation des données du client à des fins statistiques d'informations relatives à la navigation.

Lorsque vous accédez au site web www.biodynamizer.com de Dynamized Technologies, les serveurs consultés collectent automatiquement les données suivantes :

- l'adresse IP qui vous est attribuée lors de votre connexion;
- la date et l'heure d'accès au site;
- les pages consultées;
- le type de navigateur (browser) utilisé;
- la plate-forme et/ou le système d'exploitation installé sur le PC;
- le moteur de recherche ainsi que les mots-clés utilisés pour retrouver le site.

Ces informations ne sont conservées qu'à la seule fin de mesurer le nombre de visiteurs dans les différentes sections du site et d'y apporter des améliorations.

Utilisation de cookies. Dans le but de faciliter la navigation sur le site ainsi que d'optimiser la gestion technique, la SA Dynamized Technologies peut être occasionnellement amenée à utiliser des « cookies ». Un « cookie » est une petite pièce d'information sauvegardée par un site web au sein du navigateur Internet de l'ordinateur. Ce « cookie » peut être récupéré lors d'une visite ultérieure sur ce même site. Le « cookie » ne peut être lu que par le site web qui l'a créé. Le site utilise les « cookies » à des fins administratives pour, par exemple, enregistrer les préférences des clients pour certains types d'informations, ce qui évitera de devoir répéter les mêmes saisies au clavier lors de chaque visite sur le site web de Dynamized Technologies. La plupart des « cookies » ne fonctionnent que le temps d'une session ou visite. Aucun d'entre eux ne contient d'informations rendant le client susceptible de pouvoir être contacté par téléphone, courrier électronique ou postal. Il est également possible au client de configurer son navigateur pour l'informer lors de chaque création de « cookie » ou pour empêcher leur enregistrement.

Article 11 : RESPONSABILITE

La responsabilité de la SA Dynamized Technologies ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence. Les produits proposés sont conformes à la législation belge en vigueur et aux normes applicables en Belgique. Les photographies, films, vidéos, textes, graphismes informations et caractéristiques reproduits et illustrant les produits présentés ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de la SA Dynamized Technologies ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'une de ces photographies, films, vidéos, textes ou graphismes informations ou caractéristiques des produits ou en cas de modification des caractéristiques des produits. La SA Dynamized Technologies ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de rupture de stock ou indisponibilité du produit, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie. La SA Dynamized Technologies n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais, qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits.

Article 12 : DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

12.1. Les relations entre le vendeur et le client sont soumises au Droit Belge quelle que soit la nationalité des parties.

12.2. Tout litige ressort de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles, Belgique.